

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 85

publié le 15 avril 2020

Table des matières

Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) : séance plénière - jeudi 12 mars 2020.....	3
• Demande de prolongation des travaux du comité d'appui stratégique sur la bonne organisation territoriale du Cnam (point 2)	4
• Questions organisationnelles, statutaires : mise en œuvre du décret relatif aux professeurs du Cnam dans le cadre du règlement intérieur de l'établissement (point 3)	5
• Questions organisationnelles, statutaires : reconfiguration du réseau de la réussite Vincent-Merle (RRVM) (point 3.2)	6
• Questions organisationnelles, statutaires : modification du périmètre du laboratoire Dynamique des fluides (Dynfluid) et création du laboratoire d'Ingénierie des Fluides et des Systèmes Énergétiques (Lifse) (point 3.3)	7
• Questions financières, budgétaires, comptables : désignation de commissaires aux comptes (point 4)	8
• Politique d'action sociale (point 5).....	9
• Conventions : accord de consortium dans le cadre des Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) « Hésam 2030 » (point 6.1).....	10
• Conventions : convention-cadre dans le cadre des Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) « Hésam 2030 » (point 6.2).....	11
• Conventions : convention-cadre Cnam-AG2R La Mondiale (point 6.3).....	12
• Désignation de la gouvernance provisoire d'INSEAC (point 8).....	13

Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) :
séance plénière - jeudi 12 mars 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

2. Demande de prolongation des travaux du comité d'appui stratégique sur la bonne organisation territoriale du Cnam

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2020, approuve à l'unanimité la prorogation d'un an de la mise en place du comité d'appui stratégique issue de la délibération du conseil d'administration du 13 mars 2019.

Le comité d'appui stratégique présente au conseil d'administration ses recommandations concernant la bonne organisation territoriale du Cnam établissement public et de son réseau, au plus tard à celui de mars 2021 prochain.

Fait à Paris, le 25 mars 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3. Questions organisationnelles, statutaires : mise en œuvre du décret relatif aux professeurs du Cnam dans le cadre du règlement intérieur de l'établissement

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2020, approuve par 26 voix « pour » et deux abstentions, la modification du règlement intérieur telle que figurant en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 25 mars 2020
Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3.2 Questions organisationnelles, statutaires : reconfiguration du réseau de la réussite Vincent-Merle (RRVM)

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2020, approuve à l'unanimité la modification de l'annexe 1 Ter du règlement intérieur visant à réunir dans une même structure spécifique, les structures prenant en charge les programmes d'ouverture sociale du Cnam, telle que cette modification est présentée dans l'exposé des motifs annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le 25 mars 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3.3 Questions organisationnelles, statutaires: modification du périmètre du laboratoire Dynamique des fluides (Dynfluid) et création du laboratoire d'Ingénierie des Fluides et des Systèmes Énergétiques (Lifse)

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2020, approuve par 25 voix « pour » et 3 abstentions, la modification du périmètre du laboratoire Dynamique des fluides (« Dynfluid ») et la création du laboratoire d'Ingénierie des Fluides et des Systèmes Énergétiques (« Lifse »). Ces modifications et créations font l'objet d'une modification correspondante des annexes 1 et 1 bis du règlement intérieur du Cnam.

Fait à Paris, le 25 mars 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

4. Questions financières, budgétaires, comptables : désignation de commissaires aux comptes

Le conseil d'administration de décembre 2019 n'ayant pu délibérer sur la désignation des commissaires aux comptes, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2020, prend acte et approuve à l'unanimité la désignation des cabinets Deloitte et Mazars en tant que commissaires aux comptes du Cnam et de la Fondation.

Fait à Paris, le 25 mars 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

5. Politique d'action sociale

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2020, approuve à l'unanimité la définition des aides et prestations sociales servies aux agents de l'établissement, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 25 mars 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

6.1. Conventions : accord de consortium dans le cadre des Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) « Hésam 2030 »

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2020, approuve à l'unanimité la signature de l'accord de consortium entre Hésam et les membres du consortium dont le Cnam, dans le cadre de « Hésam 2030 – Construisons nos métiers ».

Fait à Paris, le 25 mars 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

6.2. Conventions : convention-cadre dans le cadre des Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) « Hésam 2030 »

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2020, approuve à l'unanimité la signature de la convention-cadre de reversement entre Hésam et le Cnam dans le cadre de « Hésam 2030 – Construisons nos métiers ».

Fait à Paris, le 25 mars 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

6.3. Convention : convention-cadre Cnam-AG2R La Mondiale

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2020, approuve à l'unanimité la signature du partenariat entre le Groupe AG2R LA MONDIALE et le Cnam à travers une convention-cadre, destiné à soutenir la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi, ressortissants du groupe AG2R LA MONDIALE.

Fait à Paris, le 25 mars 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

8. Désignation de la gouvernance provisoire d'INSEAC

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière du 12 mars 2020, approuve à l'unanimité et à titre dérogatoire la désignation de Monsieur le professeur Olivier Faron, administrateur général du Cnam en exercice, en tant que directeur provisoire de l'Institut National Supérieur de l'Education Artistique et Culturelle (INSEAC) durant la phase transitoire de l'installation de l'INSEAC.

Il a pour mission d'assurer la mise en œuvre des stipulations de la convention cadre de partenariat du 19 février 2020 portant création d'un Institut National Supérieur de l'Education Artistique et Culturelle.

Durant cette phase transitoire, le directeur provisoire de l'INSEAC s'appuie sur un comité exécutif provisoire. Ce dernier est composé :

- du Recteur de l'Académie de Bretagne et vice-Président du Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle,
- de la directrice régionale des Affaires culturelles de Bretagne,
- du directeur du Centre Cnam en région Bretagne.

La présente délibération s'applique à la date de son entrée en vigueur, soit le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs du Cnam, jusqu'à la désignation d'un directeur et, le cas échéant, d'un secrétaire général conformément à la convention précitée.

Fait à Paris, le 25 mars 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël